

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Convocation du 22 mars 2021

Lieu : salle polyvalente

Présents : Mmes et Mrs DELOMENIE Bernard. CUILLERDIER Simon. HURAUT Paul. DANGLA-GENDREAU Laure. CROCI Jean-Michel. EVRARD Julien. VOISE Anne-Marie. BOUCHER Guillaume. LAGRANGE Pierre.

Absentes excusées : Mmes Valérie BRUNEAU et Aurore BONAFY-HUET. Mr Jean Philippe LAMY

Pouvoirs : Mme Betty HILAIRE-LOMBARD à Mr Jean Michel CROCI, Mme Nadine GARNIER à Mme Anne Marie VOISE.

Secrétaire de séance : Mme Laure DANGLA-GENDRAU

## Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 15 mars 2021
- Vote des Budgets Primitifs commune et assainissement.
- Subventions
- Projet HERCULE
- Ifradd
- Affaires diverses

---

**Approbation du compte rendu de la réunion du 15 mars 2021** : : Le compte rendu de la réunion du 15 mars 2021 est adopté. VOTE : 11 votants 11 pour

## **Vote des Budgets Primitifs commune et assainissement :** **Assainissement :**

### **Section de fonctionnement :**

Total des recettes : 22 795.27 €

Total des dépenses : 22 795.27 €

La section s'équilibre en recettes et en dépenses (dont 5 129.27 € d'excédent de fonctionnement 2020 reporté en recettes)

### **Section d'investissement :**

Total des recettes : 51 570.54 €

Total des dépenses : 51 570.54 €

La section s'équilibre en recettes et en dépenses (dont 37 958.54 € d'excédent de d'investissement 2020reporté en recettes)

Nous n'avons pas de restes à réaliser.

Les amortissements 2021 sont :

- Amortissement des biens et des études : 13 612.00 €
- Amortissement des subventions correspondantes : 7 666.00 €

Peu de travaux sont prévus sur ce budget. Une somme de 20 324.00 € prévu au compte /2158 pour permettre d'effectuer des travaux non prévus à ce jour.

**Dette :**

Annuité de l'exercice 2021 : 5 963.30 € dont capital : 4 371.55 € et intérêts : 1 591.75 €

Le capital restant dû au 01.01.2021 est de 91 179.91 €

Le capital restant dû au 31.12.2021 est de : 87 108.36 €

VOTE : 11 votants 11 pour DELIBERATION N°2021.10

**Commune :**

**Section de fonctionnement :**

Total des recettes : 594 775.56 €

Total des dépenses : 594 775.56 €

La section s'équilibre en recettes et en dépenses (dont un excédent de fonctionnement 2021 de : 110 562.56 €)

**Section d'investissement :**

Total des recettes : 404 207.00 €

Total des dépenses : 404 207.00 €

La section s'équilibre en recettes et en dépenses (dont un excédent d'investissement 2021 de : 23 169.27 €)

Les restes à réaliser de la section d'investissement se montent à 28 000.00 € en dépenses (achat d'une maison dans le bourg 16 000 €, solde de la reconstruction du mur de soutènement pour 12 000.00 €). En recettes nous n'avons pas de restes à réaliser même si nous attendons de nouvelles subventions concernant l'aménagement du bourg et le mur de soutènement mais qui ne sont pas encore fixées par arrêté). Nous effectuons un virement de la section de fonctionnement pour 51 338 €.

En plus des restes à réaliser, les dépenses d'investissement sont les suivantes : l'aménagement de la maison du bourg en espace multi services (25 000.00 €), la rénovation de la toiture de l'église (165 000.00 €), des travaux de voirie (35 000.00 €) l'annuité de l'emprunt pour 183 225.87 € en sachant que 150 000.00 € seront soldés en mai 2021.

Les recettes d'investissement sont les suivantes : le FCTVA (récupération de la TVA sur les investissements 2020 (28 000.00 €), la taxe d'aménagement (taxe d'urbanisme sur les nouvelles constructions 3 519.00 €), les subventions du Département pour la voirie, le mur, l'église, les subventions de l'Etat pour les mêmes travaux, et un nouvel emprunt en attente du versement des subventions.

**Dette :**

Annuité de l'exercice 2021 : 183 225.87 € dont capital : 178 446.37 € et intérêts : 4 779.50 € en augmentation par rapport à 2020, dû notamment aux emprunts concernant l'aménagement du bourg, dont un de 150 000.00 € qui sera soldé en mai 2021 (nous avons remboursé 100 000.00 € par anticipation en 2020)

Le capital restant dû au 01.01.2021 est de : 482 704.78 €. Le capital restant dû au 31.12.2021 est de : 304 258.41 €

VOTE : 11 votants 11 pour DELIBERATION N°2021.11

**Subventions** : l'enveloppe globale pour l'année 2020 était de 6 000 €. La répartition est la suivante :

ASSOCIATION	VERSEMENT	ASSOCIATION	VERSEMENT
Li en Gourre	1 200.00	123 Cœurs	100.00
Ecole de Foot	300.00	Culture et Loisirs	600.00
ACCA	600.00	FNACA	100.00
Amicale 3 <sup>ème</sup> âge	100.00	FNATH	100.00
Les 3 Crayons Bleus	200.00	Restaurants du Cœur 87	300.00
Ligue contre le Cancer	200.00	Sclérose en plaques	100.00
GVA Féminin	50.00	Déportés 87	50.00
Secours Populaire 87	300.00		
Croix Rouge	200.00	AAPMA	200.00
Fondation du patrimoine	75.00	AFM 87	100.00
Dden	25.00		

VOTE : 11 votants 11 pour DELIBERATION N°2021.12

**Projet HERCULE** : Comme discuté au cours de la réunion du conseil municipal précédent, le projet Hercule consiste à un démantèlement d'EDF, à la demande de l'Europe, dans une logique de lutte contre le monopole. Le plan prévoit une scission d'EDF en trois entités, dont une cotée en bourse.

EDF BLEU : une entreprise 100% publique dirigeant les centrales nucléaires et le réseau de transport (RTE)

EDF VERT : une entreprise publique réunissant les activités commerciales, la distribution d'électricité et les énergies renouvelables, cotée en bourse, elle attirerait les investisseurs privés (ENEDIS)

EDV AZUR : une entreprise 100% publique dirigeant les activités hydroélectriques.

Le risque pour les territoires ruraux est de ne plus bénéficier des mêmes services si nous sommes loin et donc peu rentables. Le Syndicat d'Electrification de la Haute Vienne a déposé une motion contre ce projet.

VOTE : 11 votants 9 pour 2 abstentions (Mr Croci et son pouvoir) DELIBERATION N°2021.13

**IFRADD :** Le projet reste flou, les clauses paraissent irréalisables vis-à-vis des agriculteurs. Nous allons les contacter pour demander une visio conférence

**Eglise :** Nous n'avons pas encore reçu toutes les notifications de subventions. Nous allons lancer les consultations des entreprises pour que le dossier avance rapidement. Les travaux seront lancés lorsque nous aurons bouclé financièrement le projet.

Pour cela nous allons demander la consultation des banques pour un emprunt de 150.000 €, emprunt qui ne sera peut être pas utile dans sa globalité

Levée de séance : 23h15